

## *Le Spot* - Maison des Jeunes de la ville de Dinard

### Tremplin Acoustique « Spot-On »

*CHANSON, FOLK, POP,...*

### Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- Le règlement du tremplin lu et approuvé par le responsable du groupe
- La fiche de renseignements entièrement complétée (en dernière page)
- Un support audio (cf. article 5)

Adresse de dépôt :

Maison Des Jeunes "Le Spot" (à l'attention d'Adrien SOURGET)  
2 rue de la Saudrais  
35800 Dinard

Ouverture des inscriptions : Le Lundi 17 Janvier 2012  
Date limite de dépôt du dossier : Le Samedi 24 Mars 2012

*NB : Tout dépôt de dossier engage l'entière acceptation du règlement. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.*

Contact : Adrien SOURGET par téléphone au 02.99.16.90.82 ou Benoit TORCHUT au 06.64.26.69.53

Mail : adrien.sourget@ville-dinard.fr ou benoit.torchut@gmail.com

# Règlement 2012

## **Article 1**

Le tremplin musical est organisé, pour sa première édition, par la Maison des Jeunes « Le Spot » de la ville de Dinard.

## **Article 2**

Le tremplin se déroulera en 2 temps :

- Présélection sur écoute d'enregistrement
- Présentation sur scène (devant public)

## **Article 3**

Ce tremplin est destiné aux jeunes musiciens amateurs de Dinard et de sa périphérie. Il est ouvert à toutes les formations musicales non professionnelles et non signées auprès des maisons de disques.

Conditions de participation :

- Un des membres du groupe doit être domicilié dans le département d'Ille-et-Vilaine (35) ou dans le département des Côtes-d'Armor (22).
- Le participant peut être un groupe de plusieurs membres ou un artiste solo jouant au moins d'un instrument de musique.
- Fournir un enregistrement du groupe sur CD ou vidéo ou alors nous envoyer par mail des fichiers audio ou un lien.
- Tous les styles de musiques sont acceptés.
- Chaque groupe devra désigner un de ses membres comme représentant.

#### **Article 4**

Un jury composé par le service jeunesse réunira des personnes qualifiées en matière de musiques actuelles et de jeunes (mineurs) ayant une sensibilité particulière pour ces musiques.

La composition de ce jury ne sera pas rendue publique avant le jour du tremplin.

#### **Article 5**

Présélection : Une présélection sur écoute du support audio sera effectuée par le jury. Le jury donnera son avis sur l'écoute de 3 à 4 titres uniquement. Par conséquent, précisez bien pour les démos contenant plus de 4 titres, les morceaux à écouter. Les 3 ou 4 titres en question seront les morceaux présentés le jour du tremplin.

Comme nous favorisons la création et les compositions originales, vous ne pourrez présenter qu'une seule reprise musicale (maximum) sur les 3 ou 4 morceaux.

Quatre groupes (maximum) seront retenus à l'issue de cette présélection, et avertis par téléphone.

La présélection aura lieu le lundi 9 avril 2012.

#### **Article 6**

Une réunion d'information sera programmée avec les groupes présélectionnés au tremplin musical « Spot-On » de Dinard, afin de mettre au point les aspects techniques de la journée.

#### **Article 7**

La finale du tremplin « Spot-On » aura lieu en période de vacances scolaires, **le vendredi 20 avril 2012** à 20h00, sur la scène du Spot de Dinard (Maison des Jeunes). L'ordre des groupes sera décidé par l'organisateur, par tirage au sort. Chaque groupe aura 20 à 30 minutes de temps de scène maximum (le non-respect de cet article peut entraîner un déclassement du groupe).

#### **Article 8**

Pour des raisons d'organisation matérielle, le placement des artistes sur la scène sera déterminé par le régisseur de la salle de spectacle.

## Article 9

Les vainqueurs du tremplin recevront les prix suivants:

1er prix : une première partie au « Spot » lors de la programmation musicale 2012 + 1 séance photo pour promouvoir l'image du groupe + 1 bon d'achat de 200 € dans un magasin de musique

2ème prix : 1 séance photo + 1 bon d'achat de 150 € dans un magasin de musique

3ème prix : 1 séance photo + 1 bon d'achat de 100 € dans un magasin de musique

4ème prix : 1 séance photo pour promouvoir l'image du groupe

Prix spécial du jury: 3 sessions de 2h de répétitions accompagnées par un professionnel

**Les prix et leurs valeurs pourront être modifiés pendant toute la durée du tremplin.**

## Article 10

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas d'inobservation de l'une de ces clauses.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant.

Fait le ..... à .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Nos Partenaires



